



FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE



REGLEMENT SPORTIF
DES
COMPETITIONS REGIONALES
SENIORS

SAISON 2023 – 2024





Organisation Générale des Epreuves Régionales Séniors

1) **Préambule** :

Le présent règlement s'appuie sur les Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby. Il est présenté sous réserve de son acceptation par la Commission des Epreuves Fédérales.

Le nombre de qualifiés retenu, les conditions à respecter pour les équipes réserves, les équipes de jeunes, les écoles de rugby et les formes de jeu pourront être modifiés en fonction des Règlements Généraux de la FFR ou de choix différents de la Ligue.

Les finales Régionale 1, Régionale 2, Régionale 3 et Réserves se joueront le même week-end sur plusieurs terrains désignés par la Commission des Epreuves de la Ligue, lors des Fêtes du Rugby de la LRNAR.

Le règlement sportif de la LRNAR pour la saison 2023/2024 a intégré les évolutions induites par la mise en œuvre de la réforme 2021 de la pyramide des compétitions masculines seniors régionales, en particulier les principes d'affectations à l'issue de la saison 2023/2024 qui sont définis ci-après.

Les principes d'affectations retenus à l'issue de la saison 2023/2024 sont les suivants :

- Régionale 1 : 30% maximum du nombre total de clubs engagés en Compétitions régionales
- Régionale 2 : 35% maximum du nombre total de clubs engagés en Compétitions régionales
- Régionale 3 : 35% minimum du nombre total de clubs engagés en Compétitions régionales



La LRNAR établira un classement de l'ensemble des clubs engagés en Compétitions régionales qui permettra d'établir les affectations des clubs dans chaque niveau pour la saison 2024/2025.

Ce classement intégrera le principe suivant :

Les clubs qui auront acquis le droit d'évoluer en niveau supérieur à l'issue de la saison 2023/2024 seront classés devant les clubs qui seront en position de relégation en niveau inférieur.

Les affectations définitives ne pourront être communiquées qu'une fois les accessions et les relégations en Fédérale 2 et en Fédérale 3 connues à l'issue de la saison 2023/2024.

L'annexe 6 précise le nombre de qualifiés pour les Championnats de France et le nombre d'accessions en Fédérale 3 par Ligue.

2) **La Compétition :**

a) Principe général :

3 niveaux sont constitués :

- le niveau 1 : Régionale 1
- le niveau 2 : Régionale 2
- le niveau 3 : Régionale 3

Elle doit dégager les qualifiés pour les Championnats de France Régionale 1, Régionale 2, Régionale 3, Réserves Régionales et les Challenges de France Régionale 1, Régionale 2, Régionale 3.

b) Organisation de la Compétition :

Elle sera organisée sur une phase qualificative par matchs Aller-retour, suivi d'une phase finale par matchs éliminatoires pour chaque catégorie.

Le Championnat de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine comprendra 180 associations qui seront réparties dans les groupes de la manière suivante :

- REGIONALE 1 : 5 poules de 10 clubs
- REGIONALE 2 : 6 poules de 10 clubs
- REGIONALE 3 : 7 poules de 10 clubs



Les associations seront réparties le plus géographiquement possible dans les poules.

Pour chacun des Niveaux, les dispositions particulières sont spécifiées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : REGIONALE 1
- Annexe 2 : REGIONALE 2
- Annexe 3 : REGIONALE 3

c) Compétition des Réserves :

- RESERVES REGIONALE 1 :

Les équipes RESERVES des associations engagées en REGIONALE 1 sont réparties en 5 poules de 10 composées de façon identique à celles du Championnat de REGIONALE 1.

- RESERVES REGIONALE 2 :

A défaut de pouvoir organiser une compétition dans chaque poule, les équipes Réserves de REGIONALE 2 seront réparties dans les poules de façon identique, dans la mesure du possible, à celles de la compétition des équipes Une.

- RESERVES REGIONALE 3 :

Si le nombre d'équipes engagées dans certaines poules de REGIONALE 3 le permet, un Championnat Réserves REGIONALE 3 sera organisé. Dans le cas contraire, et dans la mesure du possible, il sera proposé aux clubs ayant engagé une réserve d'intégrer le Championnat Réserves REGIONALE 2.

Les dispositions particulières pour les RESERVES sont spécifiées dans l'annexe 4.

3) Conditions à respecter :

a) Phase de qualification :

Les clubs de Régionale 1 doivent obligatoirement engager une équipe Réserve à XV.

Si forfait général de cette équipe, l'équipe UNE ne pourra pas participer au Championnat de France, ni au Challenge de France, ni aux phases finales du Championnat de la LRNAR, ni aux finales de Terroirs, ni accéder à la Fédérale 3.



Dans ce cas, l'association sera remplacée par le club, de la même poule, classé derrière lui et qui remplit toutes les conditions.

De plus, pour la saison 2024-2025, cette association ne pourra pas s'engager en REGIONALE 1.

Elle pourra se qualifier pour le Challenge de la LRNAR.

b) Obligations sportives :

- Régionale 1 :

1 école de rugby de 22 licenciés minimum au plus tard le 1^{er} décembre 2023.

et

1 équipe à XV « moins de 16 ans » en nom propre ou en rassemblement, ou à X en nom propre n'ayant pas été déclarée Forfait Général.

ou

1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en nom propre ou en rassemblement, ou à X en nom propre n'ayant pas été déclarée Forfait Général.

et

1 équipe Réserve à XV n'ayant pas été déclarée Forfait Général.

Dispense :

L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

En cas de non-respect, l'équipe UNE ne pourra pas participer au Championnat de France, ni au Challenge de France. Un retrait de 4 points pour non-respect du nombre de licenciés « Ecole de rugby » et/ou par équipe obligatoire manquante sera appliqué à cette équipe UNE.

- Régionale 2 :

15 licenciés répartis sur les classes d'âge école de rugby et « moins de 16 ans » inclus au plus tard le 1er décembre 2023.



Dispense :

L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « école de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

En cas de non-respect, l'équipe UNE ne pourra pas participer au Championnat de France, ni au Challenge de France.

- Régionale 3 :

Pas d'obligations.

4) **Rassemblement d'associations SENIORS :**

Dispositif Particulier à la LRNAR :

Un rassemblement d'associations Séniors validé par la LRNAR, dont l'une des associations participantes est engagée en Nationale, en Fédérale ou en niveau régional supérieur, ne pourra utiliser pour son équipe ou ses équipes de niveau inférieur que 15 joueurs inscrits sur une liste fournie par le club de niveau supérieur à la Commission des épreuves de la LRNAR avant le 20 septembre 2023.

Cette liste pourra présenter moins de 15 joueurs et être complétée ultérieurement, au plus tard avant la fin des matchs Aller.

De plus, un joueur de cette liste ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs d'une équipe de niveau supérieur (équipe Une et/ou Espoirs ou Réserve de Nationale ou de Fédérale ou équipe Une et/ou Réserve de niveau régional supérieur) ne pourra plus être utilisé, et ceci même si au cours du week-end une ou les deux ou les trois équipes jouent une rencontre de phase qualificative et/ou finale de la FFR ou de la LRNAR.

Toute équipe utilisant un joueur non inscrit sur la liste ou ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs de niveau supérieur aura match perdu par disqualification.

Si une association du niveau supérieur du rassemblement a engagé une équipe réserve en niveau supérieur et que celle-ci est déclarée forfait, l'équipe de niveau inférieur sera, elle aussi, déclarée forfait.



5) **Participation d'une équipe 3 :**

Dispositif Particulier à la LRNAR :

Cette équipe, acceptée à titre exceptionnel à participer au Championnat REGIONALE 3 de la LRNAR, ne pourra en aucun cas être qualifiée pour les phases finales de la FFR (Championnat et Challenge de France) ou pour les finales de Terroirs.

Si à l'issue de la phase qualificative, elle est qualifiée pour la phase finale d'un de ces Championnats, elle sera remplacée par l'association de sa poule, non qualifiée, la mieux classée immédiatement derrière elle.

De plus, seuls 35 joueurs, inscrits sur une liste fournie par le club avant le 20 septembre 2023 à la Commission des épreuves de la LRNAR, pourront participer aux rencontres de phase qualificative et de phase finale. Ces joueurs listés ne pourront être des licenciés mutés, ni être issus d'un autre club en double licence.

Cette liste pourra présenter moins de 35 joueurs et être complétée ultérieurement, au plus tard avant la fin des matchs Aller.

Un joueur de cette liste ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs d'une équipe de niveau supérieur ne pourra plus être utilisé, et ceci même si au cours de ce week-end une ou les deux équipes ou les trois jouent une rencontre de phase qualificative et/ou finale de la FFR ou de la LRNAR.

Toute équipe utilisant un joueur non inscrit sur la liste ou ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs d'une équipe de niveau supérieur aura match perdu par disqualification.

6) **Participation de joueur en double affiliation :**

Dispositif Particulier à la LRNAR :

Un joueur en double affiliation dans deux clubs de niveaux différents, pendant la phase de qualification, ne pourra pas être utilisé par le club de niveau inférieur s'il a été inscrit sur plus de N feuilles de match de l'équipe Une et/ou Espoirs ou Réserve de Nationale ou de Fédérale ou de l'équipe Une et/ou Réserve de niveau régional supérieur (N = nombre de match équivalent à une phase aller ou retour, ou nombre d'équipes dans la poule de niveau supérieur moins 1).



Toute équipe utilisant un joueur en double affiliation ne respectant pas cette qualification particulière aura match perdu par disqualification.

7) **Formes de Jeu :**

- Equipe 1 et Réserves Régionale 1, 2 et 3 :

- Jeu à XV (16 joueurs minimum, 22 joueurs maximum, avec remplaçant(s) en 1^{ère} ligne). Durée des matchs : 2 X 40 minutes.

Si une équipe a moins de 16 joueurs sur la feuille de match ou n'a pas le nombre requis de remplaçant(s) en 1^{ère} ligne : Equipe en effectif incomplet.

Si une équipe a moins de 11 joueurs avant le début de la rencontre, le match ne peut avoir lieu (Forfait de l'équipe en effectif insuffisant).

Si une équipe a moins de 11 joueurs en cours de partie, la rencontre doit être arrêtée (Forfait de l'équipe en effectif insuffisant).

Un joueur peut participer au maximum à trois mi-temps de deux rencontres à XV de son club se déroulant le même jour, sous réserve des autres conditions prévues à l'article 230-2 des Règlements Généraux de la FFR.

- Réserves Régionale 2 et 3 :

Possibilité de jouer à XII ou à X sous certaines conditions figurant dans l'annexe 4 du présent règlement sportif :

- Jeu à XII (13 joueurs minimum, 19 joueurs maximum, avec remplaçant(s) en 1^{ère} ligne). Durée des matchs : 2 X 30 minutes.

Si une équipe a moins de 13 joueurs sur la feuille de match ou n'a pas le nombre requis de remplaçant(s) en 1^{ère} ligne : Equipe à effectif incomplet.

Si une équipe a moins de 9 joueurs avant le début de la rencontre, le match ne peut avoir lieu (Forfait de l'équipe en effectif insuffisant).

Si une équipe a moins de 9 joueurs en cours de partie, la rencontre doit être arrêtée (Forfait de l'équipe en effectif insuffisant).

Un joueur peut participer au maximum à trois mi-temps de deux rencontres à XV ou à XII de son club se déroulant le même jour, sous réserve des autres conditions prévues à l'article 230-2 des Règlements Généraux de la FFR.



- Jeu à X (11 joueurs minimum, 20 joueurs maximum, avec remplaçant(s) en 1^{ère} ligne). Durée des matchs : 3 X 20 minutes.

Si une équipe a moins de 11 joueurs sur la feuille de match ou n'a pas le nombre requis de remplaçant(s) en 1^{ère} ligne : Equipe à effectif incomplet.

Si une équipe a moins de 8 joueurs avant le début de la rencontre, le match ne peut avoir lieu (Forfait de l'équipe en effectif insuffisant).

Si une équipe a moins de 8 joueurs en cours de partie, la rencontre doit être arrêtée (Forfait de l'équipe en effectif insuffisant).

Sous réserve des autres conditions prévues à l'article 230-2 des Règlements Généraux de la FFR :

Un joueur ayant participé à l'intégralité de la rencontre de lever de rideau de l'équipe Réserve à X peut participer à une mi-temps de la rencontre de l'équipe UNE Sénior de son club.

Un joueur ayant participé à un ou deux tiers temps de la rencontre de lever de rideau de l'équipe Réserve à X de son club peut participer à l'intégralité de la rencontre de l'équipe UNE Sénior de son club.

NB : En complément, pour les 3 formes de jeu décrites ci-dessus, les articles 342 et 452 des Règlements Généraux de la FFR, ainsi que les dispositions spécifiques FFR s'appliquent.

8) **Calcul des points terrain :**

Dans toutes les Séries et Réserves, application intégrale de l'article 341-1.1 des Règlements Généraux de la FFR.

9) **Calendriers :**

Pour déterminer les dates des calendriers, il a été tenu compte :

- Des dates de fin d'année.
- De certains matchs joués par l'équipe de France lors de la Coupe du Monde 2023 et du Tournoi des VI Nations 2024.



Pour les phases finales Réserves, les rencontres seront programmées, au cas par cas, le Samedi ou le Dimanche afin de préserver l'équité sportive entre les clubs.

Les différents calendriers (Ligue et FFR) figurent en annexe 5.

10) **Horaires des rencontres :**

Les matchs auront lieu aux heures suivantes :

- Équipes 2 à 13h45 pour les Réserves à XV.
- Équipes 2 à 14h00 pour les Réserves à XII ou à X.
- Équipes 1 à 15h30 pour la Régionale 1 et la Régionale 2 et 3 avec Réserves.
- Équipes 1 à 15h00 pour la Régionale 2 et 3 sans Réserve.

11) **Arbitrage :**

Équipe 1 : arbitrage confié à des arbitres de la Ligue ou des Ligues voisines.

Équipe 2 : arbitrage confié à des arbitres de la Ligue ou des Ligues voisines ou aux entraîneurs licenciés dans un des deux clubs en présence dans les conditions prévues dans la règle du Jeu N° 6.

12) **Charte de l'Arbitrage :**

Les clubs évoluant en Séries Régionales sont tenus de respecter les dispositions de l'Annexe III « L'ARBITRAGE » des Règlements Généraux de la FFR notamment l'article 5 du Titre II « OBLIGATIONS des ASSOCIATIONS ».

En cas de respect de ces obligations, les mesures de récompenses prévues à l'article 7 de l'Annexe III – Titre II, seront appliquées. Cependant, compte tenu du calendrier des compétitions Régionales de la LRNAR, ces obligations devront être respectées à la date du 18 mars 2024 inclus afin de déclencher ces récompenses.

13) **Représentants Fédéraux :**

Des Représentants Fédéraux seront désignés systématiquement sur les matchs de Régionale 1 et de Régionale 2 (à la charge du club recevant).



Des Représentants Fédéraux, à la charge des clubs sanctionnés après incidents, pourront être désignés sur certains matchs de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sur décision des Commissions Régaliennes de la LRNAR.

14) **Rétrogradation volontaire d'un club dans un niveau inférieur :**

Pour tout club demandant, à l'issue de la saison 2023-2024, la rétrogradation de son équipe UNE dans un niveau inférieur à celui dans laquelle il aurait dû évoluer, il sera fait application de l'article 323 des règlements Généraux de la FFR.

Dans ce cas, l'association la mieux classée qui devait descendre sera maintenue.

Dispositif Particulier à la LRNAR :

Cette demande de rétrogradation entraînera la non-qualification de l'association en Championnat de France, en Challenge de France, en phase finale du Championnat de la LRNAR et de la finale de Terroirs pour la saison 2024-2025.

15) **Refus de monter en niveau supérieur :**

Pour tout club ayant acquis, à l'issue de la saison 2023-2024, le droit de monter en niveau supérieur qui refuserait ensuite cette montée, il sera fait application de l'article 323 des règlements Généraux de la FFR.

Dans ce cas, l'association la mieux classée, immédiatement après, la remplacera.

Dispositif Particulier à la LRNAR :

Ce renoncement aux droits acquis entraînera la non-qualification de l'association en Championnat de France, en Challenge de France, en phase finale du Championnat de la LRNAR et de la finale de Terroirs pour la saison 2024-2025.

16) **Classement de fin de saison 2023-2024 :**

Le classement des clubs de la LRNAR sera établi, conformément au préambule, en fonction :

- 1 - Classements dans chaque Niveau.
- 2 - Montées de Niveau à Niveau.
- 3 - Descentes dans chaque Niveau.



17) **Modalités diverses :**

a) Les forfaits, les effectifs incomplets et les effectifs insuffisants :

Application des articles 342 et 452 des Règlements Généraux de la FFR ainsi que du règlement financier de la LRNAR (concernant ces forfaits, pas de sanction financière).

La trésorerie de la Ligue, dans le cas d'équipe déclarant forfait pour un match retour, débitera le club forfait et créditera le club pénalisé par le forfait, en application de l'article 656 des Règlements Généraux de la FFR ainsi que du règlement financier de la LRNAR.

b) Reports de match :

Application de l'article 313 des Règlements Généraux de la FFR par la Commission des Epreuves de la Ligue.

Dispositif Particulier à la LRNAR :

Dès l'existence d'un premier arrêté municipal d'interdiction, il appartient à l'association recevant de trouver un terrain de remplacement. A défaut de le proposer, la rencontre devra obligatoirement se dérouler sur le terrain de l'adversaire. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'équipe qui devait recevoir aura match perdu par forfait.

En cas de report d'un match, il se jouera obligatoirement à la première date suivante dite de « REPLI » prévue aux calendriers (cf. art 313.5 des Règlements Généraux de la FFR) et à condition qu'une des 2 équipes ne se retrouve pas avec plus de 6 matchs à jouer consécutivement.

c) Phases Finales :

Si une équipe déclare forfait lors d'une des deux dernières journées de la phase qualificative, elle ne pourra pas être qualifiée pour la phase finale du Championnat de la LRNAR.

Pour tout forfait lors des phases finales en Championnat de la LRNAR, l'équipe concernée ne sera pas qualifiée pour les phases finales du Championnat de France ou du Challenge de France et sera déclarée forfait général pour la saison 2023-2024.

En cas de match nul, application des articles 454 et 455 des Règlements Généraux de la FFR.



d) Classement à l'issue des Phases Finales de la LRNAR :

Le classement des clubs à l'issue des Phases Finales de la LRNAR se fera en tenant compte :

- 1 - Du niveau (Champion, Finaliste, 1/2 Finalistes, 1/4 de Finalistes).
- 2 - Du classement général à l'issue de la phase qualificative.

e) Frais d'arbitrage et de Représentants Fédéraux :

Aucune indemnisation le jour du match. La trésorerie de la Ligue prélèvera aux clubs le montant du forfait match, en application de l'article 5 du règlement financier de la LRNAR, à charge des clubs.

18) Gestion des Compétitions par la Commission des Epreuves de la Ligue :

a) Site WEB :

La Commission des Epreuves met à jour toute l'information sur les compétitions qu'elle gère sur le site de la LRNAR : <https://liguenouvelleaquitaine-ffr.fr/>

Toutes ces informations, ainsi que celles diffusées par le mail competitions@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr sont considérées comme officielles.

b) Permanence :

Tous les après-midis de 14h00 à 17h30 du Lundi au Vendredi.

REGIONALE 1 : 05 35 54 48 88 (choix 1, puis 2)

REGIONALE 2 : 05 35 54 48 88 (choix 1, puis 3)

REGIONALE 3 : 05 35 54 48 88 (choix 1, puis 4)

19) Mesures non prévues :

Le Bureau Directeur de la LRNAR pourra prendre toutes décisions qu'il jugera conformes à l'intérêt général du Rugby, sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément résolues par les Commissions ad hoc, ou résolues dans le présent règlement ou dans les Règlements Généraux de la FFR en vigueur.



En cas d'urgence, la Commission des Epreuves est qualifiée en la matière et rend compte au Comité Directeur de la LRNAR.

20) **Règlements Généraux de la FFR :**

Pour tout point non évoqué dans le présent Règlement Sportif et ses Annexes, il sera fait application des Statuts et Règlements Généraux de la FFR en vigueur.

COMPETITIONS REGIONALES

ANNEXE 1 : REGIONALE 1

SAISON 2023 - 2024

Organisation de la Compétition

1) **Principe général** :

a) **Composition des Poules** :

50 associations, ayant acquis leur place en REGIONALE 1 à l'issue de la saison 2022-2023 et en tenant compte des associations rétrogradées de FEDERALE 3 et des associations promues de REGIONALE 2, sont réparties en 5 poules de 10 équipes.

La répartition des associations dans les poules est la suivante :

Poule 1	
1 - PESSAC RUGBY (4457V)	6 - RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
2 - U S SAINTES RUGBY (4401J)	7 - AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)
3 - ROYAN SAUJON RUGBY (4402K)	8 - SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)
4 - R C CUBZAGUAIS (5921L)	9 - AYTRE RUGBY (6252W)
5 - U S TREMBLADAISE (4412W)	10 - RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)

Poule 2	
1 - ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)	6 - RUGBY CLUB DAGLANAIS (6421E)
2 - C A POMPADOUR (4923B)	7 - U S CUBLAC TERRASSON (4935P)
3 - ST CYPRIEN A C (5210N)	8 - U S EGLETONNAISE (4897Y)
4 - XV HAUT PERIGORD (5176B)	9 - UNION RUGBY CLUB AUVEZERE (7812M)
5 - UNION SPORTIVE JUILLAC OBJAT (7805E)	10 - A S MEYSSACOISE (4917V)

Poule 3	
1 - C S NONTRONNAIS (5197Z)	6 - R C MUSSIDANAIS (5194W)
2 - U S LALINDE (5181G)	7 - C A RIBERACOIS (5205H)
3 - U S BOUSCATAISE (6663T)	8 - BORDEAUX E C (4425K)
4 - PAYS MEDOC RUGBY (4456U)	9 - R C CADAUJACAIS (6012K)
5 - R C CESTADAIS (5821C)	10 - A S MIRAMONTAISE (5188P)

Poule 4	
1 - JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)	6 - CONFLUENT RUGBY CLUB XV (7795U)
2 - STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)	7 - A S MONTFORTOISE (4498P)
3 - RUGBY CLUB NORD LANDES (7793S)	8 - S A ST SEVERIN (4518L)
4 - U A MIMIZANNAISE (4452P)	9 - R C QUEYRANNAIS (5923N)
5 - RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)	10 - A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)

Poule 5	
1 - BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)	6 - RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (7794T)
2 - U S HABASSAISE (4486B)	7 - S A MONEIN (4283F)
3 - E S ARUDYENNE (4256B)	8 - E S LEMBEYE (4276Y)
4 - RAS ESCOU LASSEUBE (RST)	9 - CAPBRETON HOSSEGOR RUGBY (4482X)
5 - BIDART UNION CLUB (5878P)	10 - R C BILLERE ASPPT LESCAR (4262H)

b) Phase Qualificative :

Les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 5.



SAISON 2023-2024

LIGUE REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE DE RUGBY

A l'issue de cette phase, les équipes sont classées de 1 à 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

c) Phases Finales :

- Championnat REGIONALE 1 de la LRNAR :

Les associations classées à la 1^{ère} place de chacune des 5 poules, ainsi que les 3 meilleures 2^{èmes} des 5 poules sont retenues pour disputer les 1/4 de finales du Championnat REGIONALE 1 de la LRNAR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, elles seront remplacées par l'association, non qualifiée, la mieux classée immédiatement derrière elles.

Les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue.

- Championnat de France et Challenge de France :

Les 8 associations ayant participé à la phase finale du Championnat REGIONALE 1 de la LRNAR sont qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finales du Championnat de France de REGIONALE 1.

Les 2 associations classées 2^{èmes} des 5 poules non retenues pour disputer la phase finale du Championnat REGIONALE 1 de la LRNAR, ainsi que les 3^{èmes} et 4^{èmes} des 5 poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 1 de la LRNAR, soit 12 clubs, sont retenues pour des Barrages A dont les gagnants sont qualifiés pour les 1/32^{èmes} de finales du Championnat de France de REGIONALE 1 et les 6 perdants sont qualifiés pour les 1/32^{èmes} de finales du Challenge de France de REGIONALE 1.

Les associations classées 5^{èmes}, 6^{èmes}, 7^{èmes} des 5 poules, ainsi que l'association meilleure 8^{ème} des 5 poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 1 de la LRNAR, soit 16 clubs, sont retenues pour des Barrages B dont les gagnants sont qualifiés pour les 1/32^{èmes} de finales du Challenge de France de REGIONALE 1.

Les barrages se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, en oppositions géographiques.

Rappel : Les associations interdites de monter et/ou qui ne respectent pas leurs obligations, ne peuvent pas participer aux phases finales de la LRNAR, ni aux phases

finale du Championnat de France et du Challenge de France, ni accéder à la Fédérale 3.

- Challenge REGIONALE 1 de la LRNAR :

Les 4 associations classées 8^{èmes} non qualifiées pour les barrages qualificatifs pour le Challenge de France de REGIONALE 1, ainsi que celles classées aux 9^{èmes} et 10^{èmes} places de chacune des 5 poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 1 seront invitées à disputer le Challenge Régionale 1 de la LRNAR.

L'organisation du Challenge REGIONALE 1 de la LRNAR sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées.

2) Principes d'affectations – Saison 2024-2025 :

- Les 2 associations finalistes du Championnat REGIONALE 1 de la LRNAR, accéderont à la FEDERALE 3.
- Le nombre d'associations qui évolueront en REGIONALE 1 sera fonction du nombre d'associations descendant de FEDERALE 3, des 8 associations promues de REGIONALE 2 et du nombre total de clubs engagés en REGIONALE 1, REGIONALE 2 et REGIONALE 3 de la LRNAR, dans la limite de 30% maximum.
- Les associations restantes évolueront en REGIONALE 2.

3) Qualification pour le Championnat de France REGIONALE 1 :

Les 14 associations classées 1^{ère} à 14^{ème} sur 50 à l'issue de la phase qualificative et des barrages de la LRNAR sont qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finale du Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Qualification pour le Championnat de France
--

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finale le mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le gagnant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages A, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages A, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages A, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages A, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages A, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

4) **Qualification pour le Challenge de France REGIONALE 1 :**

Les 14 associations classées 15^{ème} à 28^{ème} sur 50 à l'issue de la phase finale et des barrages de la LRNAR sont qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finales du Challenge de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Qualification pour le Challenge de France

N° 1	Le perdant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 2	Le perdant des barrages A, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 3	Le perdant des barrages A, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 4	Le perdant des barrages A, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 5	Le perdant des barrages A, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des barrages A, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le gagnant des barrages B, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le gagnant des barrages B, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le gagnant des barrages B, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages B, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages B, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages B, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages B, 7 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages B, 8 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

5) **Qualification pour les Finales de Terroirs :**

Les 2 associations de chacun des 7 secteurs sportifs de la LRNAR les mieux classées de la phase qualificative en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux de la FFR, sont retenues pour disputer les finales REGIONALE 1 des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

COMPETITIONS REGIONALES

ANNEXE 2 : REGIONALE 2

SAISON 2023 - 2024

Organisation de la Compétition

1) **Principe général** :

a) **Composition des Poules** :

60 associations, ayant acquis leur place en REGIONALE 2 à l'issue de la saison 2022-2023 et en tenant compte des associations rétrogradées de REGIONALE 1 et des associations promues de REGIONALE 3, sont réparties en 6 poules de 10 équipes.

La répartition des associations dans les poules est la suivante :

Poule 1	
1 - CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)	6 - OVALIE CLUB VILLENEUVOIS (6086R)
2 - CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)	7 - U S CHAUVINOISE RUGBY (6219K)
3 - R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)	8 - RUGBY TONNAY CHARENTE (4410U)
4 - RUGBY PONS HAUTE SAINTONGE (RST)	9 - R A C ANGERIEN (4405N)
5 - JARNAC FIN BOIS RUGBY (7141M)	10 - OVALIE GRAND CHATELERAULT PLEUMARTIN (5907W)

Poule 2	
1 - RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)	6 - A S SEILHACOISE (4924C)
2 - RAS SALON LA TOUR - UZERCHE (RST)	7 - RUGBY CLUB FOLLES (5913C)
3 - C A ST AULAIRE (4927F)	8 - RUFFEC A C (4399G)
4 - LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)	9 - C S BELLACHON (4887M)
5 - RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)	10 - R C L'AURENCE LIMOGES (5623M)

Poule 3	
1 - U S VARETZIENNE (4940V)	6 - R C CANTONAL SALIGNACOIS (6993B)
2 - U A ISSIGEACOISE (5180F)	7 - S C RIVERAIN DE MANSAC (6174L)
3 - A S P O BRIVE (4890R)	6 - R C PRIGONTIN (5986G)
4 - A S JEUNES DE DAMPIAT (4896X)	9 - A S CHASTEaux ET LISSAC (6486A)
5 - A S CAPELAINE (5167S)	10 - S C SAINT AUBIN (5208L)

Poule 4	
1 - U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)	6 - RAS R C V / L B R (RST)
2 - RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)	7 - CAZAUX OLYMPIQUE (6189C)
3 - R C LEGE CAP FERRET (4435W)	8 - U S ROQUETIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)
4 - ETOILE SP EYSINAISE (5539W)	9 - A O CAUDECOSTE EN BRULHOIS (5171W)
5 - A S CASTELMORON XV (5169U)	10 - BIGANOS RUGBY XV (4439A)

Poule 5	
1 - U S GRENADOISE RUGBY (4485A)	6 - R C MEZINAIS (5187N)
2 - PEDALE STADE TARUSATE (4520N)	7 - ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)
3 - U R G - UNION RUGBY GASCON (RST)	8 - GABARDAN A S (4441C)
4 - MARSACQ XV (4512E)	9 - US HERM RUGBY (7955L)
5 - RUGBY CLUB POMAREZ - AMOU (6076E)	10 - AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)

Poule 6	
1 - NORD BEARN XV (4255A)	6 - A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
2 - A S ONDRAISE (4501T)	7 - U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
3 - C ATH PONTACQ (4294T)	8 - U S ASPOISE (4260F)
4 - R C USTARITZ JATXOU (6656K)	9 - A S ASASP ARROS (7075R)
5 - ST PEE U C (4517K)	10 - ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)

b) Phase Qualificative :

Les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 5.

A l'issue de cette phase, les équipes sont classées de 1 à 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

c) Phases Finales :

- Championnat REGIONALE 2 de la LRNAR :

Les associations classées à la 1^{ère} place de chacune des 6 poules, la meilleure 2^{ème} des poules 1, 2 et 3 ainsi que la meilleure 2^{ème} des poules 4, 5 et 6 sont retenues pour disputer les 1/4 de finales du Championnat REGIONALE 2 de la LRNAR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, elles seront remplacées par l'association, non qualifiée, la mieux classée immédiatement derrière elles.

Les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue.

- Championnat de France et Challenge de France :

Les 8 associations ayant participé à la phase finale du Championnat REGIONALE 2 de la LRNAR sont qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finales du Championnat de France de REGIONALE 2.



Les 4 associations classées 2^{èmes} des 6 poules non retenues pour disputer la phase finale du Championnat REGIONALE 2 de la LRNAR, les 6 associations classées 3^{èmes} des 6 poules, la meilleure 4^{ème} des poules 1, 2 et 3 poules ainsi que la meilleure 4^{ème} des poules 4, 5 et 6 à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 2 de la LRNAR, soit 12 clubs, sont retenues pour des Barrages A dont les gagnants sont qualifiés pour les 1/32^{èmes} de finales du Championnat de France de REGIONALE 2 et les 6 perdants sont qualifiés pour les 1/32^{èmes} de finales du Challenge de France de REGIONALE 2.

Les 4 association classée 4^{èmes} restantes, ainsi que les associations classées 5^{èmes} et 6^{èmes} des 6 poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 2 de la LRNAR, soit 16 clubs, sont retenues pour des Barrages B dont les gagnants sont qualifiés pour les 1/32^{èmes} de finales du Challenge de France de REGIONALE 2.

Les barrages se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, en oppositions géographiques.

Rappel : Les associations interdites de monter et/ou qui ne respectent pas leurs obligations, ne peuvent pas participer aux phases finales de la LRNAR, ni aux phases finales du Championnat de France et du Challenge de France.

- Challenge REGIONALE 2 de la LRNAR :

Les 24 associations classées aux 7^{èmes}, 8^{èmes}, 9^{èmes} et 10^{èmes} places de chacune des 6 poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 2 seront invitées à disputer le Challenge Régionale 2 de la LRNAR.

L'organisation du Challenge REGIONALE 2 de la LRNAR sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées.

2) Principes d'affectations – Saison 2024-2025 :

- Les 8 associations ayant disputer les 1/4 de finales du Championnat REGIONALE 2 de la LRNAR accéderont à la REGIONALE 1, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, elles seront remplacées par l'association, de la même poule, classée immédiatement derrière elles et qui remplit toutes les conditions.

- Le nombre d'associations qui évolueront en REGIONALE 2 sera fonction du nombre d'associations descendant de REGIONALE 1, des 12 associations promues de REGIONALE 3 et du nombre total de clubs engagés en REGIONALE 1, REGIONALE 2 et REGIONALE 3 de la LRNAR, dans la limite de 35% maximum.
- Les associations restantes évolueront en REGIONALE 3.

3) **Qualification pour le Championnat de France de REGIONALE 2 :**

Les 14 associations classées 1^{ère} à 14^{ème} sur 60 à l'issue de la phase qualificative et des barrages de la LRNAR sont qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finales du Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Qualification pour le Championnat de France
--

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le gagnant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages A, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages A, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 12	Le gagnant des barrages A, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages A, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages A, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

4) **Qualification pour le Challenge de France REGIONALE 2 :**

Les 14 associations classées 15^{ème} à 28^{ème} sur 60 à l'issue de la phase finale et des barrages de la LRNAR sont qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finales du Challenge de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Qualification pour le Challenge de France

N° 1	Le perdant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 2	Le perdant des barrages A, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 3	Le perdant des barrages A, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	Le perdant des barrages A, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 5	Le perdant des barrages A, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des barrages A, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le gagnant des barrages B, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le gagnant des barrages B, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le gagnant des barrages B, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages B, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages B, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative



N° 12	Le gagnant des barrages B, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages B, 7 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages B, 8 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

5) **Qualification pour les Finales de Terroirs :**

Les 2 associations de chacun des 7 secteurs sportifs de la LRNAR les mieux classées de la phase qualificative en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux de la FFR, sont retenues pour disputer les finales REGIONALE 2 des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

COMPETITIONS REGIONALES

ANNEXE 3 : REGIONALE 3

SAISON 2023 - 2024

Organisation de la Compétition

1) **Principe général** :

a) **Composition des Poules** :

70 associations ayant acquis leur place en REGIONALE 3 à l'issue de la saison 2022-2023 et en tenant compte des associations rétrogradées de REGIONALE 2, sont réparties en 7 poules de 10 équipes.

La répartition des associations dans les poules est la suivante :

Poule 1	
1 - OLERON R C (4406P)	6 - MARSILLY RUGBY CLUB (7393A)
2 - S A ST MAIXENTAIS (4407R)	7 - A S C POITIERS (5808N)
3 - C R A NIORT (6020U)	8 - LES MARCASSINS (7404M)
4 - RUGBY CLUB DE LOUDUN (7028P)	9 - AVANT GARDE VILLEFAGNANAISE (4413X)
5 - U S AIGREFEUILLAISE (4370A)	10 - RUGBY OLYMPIQUE CLUB MELLOIS (7494F)

Poule 2	
1 - R C PALAISIEEN (6447H)	6 - R C CONFOLENTAIS (4375F)
2 - A R C BAILLARGEOIS DE VALVERT (6472K)	7 - STADE MARCHOIS (4926E)
3 - A S PANAZOL (6131P)	8 - U A LA ROCHEFOUCAULD (4392Z)
4 - P E C – R H I N O (RST)	9 - UNION ROUMAZIERES CHABANAIS (5701X)
5 - AIXE RUGBY ATLETIQUE SENIOR (6112U)	10 - R C MONTBRON (5922M)

Poule 3	
1 - RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS 23 SUD (4884J)	6 - C A MEYMAC (4916U)
2 - C OL PERIGUEUX OUEST (5202E)	7 - U S BEAULIEU (4886L)
3 - RUGBY CLUB TREIGNACOIS (5792W)	8 - R C CHAMEYRACOIS (5998V)
4 - CLUB-LUBERSAC-ORGNAC (RST)	9 - XV DES FEUILLARDIERS (7763L)
5 - A R C / U S S L RUGBY (RST)	10 - R C LES HIRONDELLES ST GERMAIN (4930J)

Poule 4	
1 - S A MONTPONNAIS (5193V)	6 - 4 C XV (5170V)
2 - C OL COLAYRACAIS (5174Z)	7 - A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)
3 - U S CENACOISE (5927T)	8 - U S VILLEFRANCHOISE DU PERIGORD (5217W)
4 - U S LANQUAIS VARENNES (5618G)	9 - RUGBY CANTON PUY L'EVEQUE (5496Z)
5 - STADE BUISSONNAIS (5165P)	10 - STADE MONPAZIEROIS (5192U)

Poule 5	
1 - RUGBY ASS PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)	6 - A S LACANAU (5617F)
2 - URC XV AMBARES ST LOUBES IZON (7760H)	7 - ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)
3 - SANGUINET A C (4463B)	8 - U S GALGONAISE RUGBY (6247R)
4 - A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)	9 - U A CADILLACAISE (4432T)
5 - A S CULT PESSAC ALOUETTE (4458W)	10 - R C VELINOIS (5650S)

Poule 6	
1 - R C PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)	6 - AMICALE SPORTIVE EYMETOISE (5177C)
2 - ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)	7 - YCHOUX OL (4473M)
3 - A S NARROSSAISE (5605T)	8 - ASS OL COM COM DE DURAS (5175A)
4 - LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M)	9 - R C ST MEDARD (5692M)
5 - R C VIRAZEILLAIS (6304C)	10 - S C ST PIERRE DU MONT (5861W)

Poule 7	
1 - CIBOURE R C (6602B)	6 - RUGBY CLUB BEARNAIS (7580V)
2 - U S SAULTOISE (4508A)	7 - JURANCON XV (7586B)
3 - U S NAFARROA 3 (4513F)	8 - A S IDRON LEE (4271T)
4 - A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)	9 - R C LONSOIS (4278A)
5 - U S MOURENX (4285H)	10 - SARAKO IZARRA (5861W)

b) Phase Qualificative :

Les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 5.

A l'issue de cette phase, les équipes sont classées de 1 à 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

c) Phases Finales :

- Championnat REGIONALE 3 de la LRNAR :

Les associations classées à la 1^{ère} place de chacune des 7 poules, ainsi que la meilleure 2^{ème} des 7 poules sont retenues pour disputer les 1/4 de finales du Championnat REGIONALE 3 de la LRNAR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, elles seront remplacées par l'association, non qualifiée, la mieux classée immédiatement derrière elles.



Les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue.

- Championnat de France et Challenge de France :

Les 8 associations ayant participé à la phase finale du Championnat REGIONALE 3 de la LRNAR sont qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finales du Championnat de France de REGIONALE 3.

Les 6 associations classées 2^{èmes} des 7 poules non retenues pour disputer la phase finale du Championnat REGIONALE 3 de la LRNAR, ainsi que les 6 meilleures 3^{èmes} des 7 poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 3 de la LRNAR, soit 12 clubs, sont retenues pour des Barrages A dont les gagnants sont qualifiés pour les 1/32^{èmes} de finales du Championnat de France de REGIONALE 3 et les 6 perdants sont qualifiés pour les 1/32^{èmes} de finales du Challenge de France de REGIONALE 3.

L'association classée 3^{ème} restante, ainsi que les associations classées 4^{èmes}, 5^{èmes} et l'association meilleure 6^{ème} des 7 poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 3 de la LRNAR, soit 16 clubs, sont retenues pour des Barrages B dont les gagnants sont qualifiés pour les 1/32^{èmes} de finales du Challenge de France de REGIONALE 3.

Les barrages se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, en oppositions géographiques.

Rappel : Les associations interdites de monter et/ou qui ne respectent pas leurs obligations, ne peuvent pas participer aux phases finales de la LRNAR, ni aux phases finales du Championnat de France et du Challenge de France.

- Challenge REGIONALE 3 de la LRNAR :

Les 6 associations classées 6^{èmes} non qualifiées pour les barrages qualificatifs pour le Challenge de France de REGIONALE 3, ainsi que celles classées aux 7^{èmes}, 8^{èmes}, 9^{èmes} et 10^{èmes} places de chacune des 7 poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 3 seront invitées à disputer le Challenge Régionale 3 de la LRNAR.

L'organisation du Challenge REGIONALE 3 de la LRNAR sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées.

2) **Principes d'affectations – Saison 2024-2025 :**

- Les associations classées aux 1^{ères} et 2^{èmes} places de chacune des poules à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 3 de la LRNAR accéderont à la REGIONALE 2, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, elles seront remplacées par l'association, non qualifiée de la poule, la mieux classée immédiatement derrière elles.
- Le nombre d'associations qui évolueront en REGIONALE 3 sera fonction du nombre d'associations descendant de REGIONALE 2 et du nombre total de clubs engagés REGIONALE 1, REGIONALE 2 et REGIONALE 3 de la LRNAR, dans la limite de 35% minimum.

3) **Qualification pour le Championnat de France de REGIONALE 3 :**

Les 14 associations classées 1^{ère} à 14^{ème} sur 70 à l'issue de la phase qualificative et des barrages de la LRNAR sont qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finales du Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Qualification pour le Championnat de France

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 9	Le gagnant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages A, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages A, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages A, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages A, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages A, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

4) **Qualification pour le Challenge de France REGIONALE 3 :**

Les 14 associations classées 15^{ème} à 28^{ème} sur 70 à l'issue de la phase finale et des barrages de la LRNAR sont qualifiées pour les 1/32^{èmes} de finales du Challenge de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Qualification pour le Challenge de France

N° 1	Le perdant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 2	Le perdant des barrages A, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 3	Le perdant des barrages A, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	Le perdant des barrages A, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 5	Le perdant des barrages A, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des barrages A, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le gagnant des barrages B, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le gagnant des barrages B, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 9	Le gagnant des barrages B, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages B, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages B, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages B, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages B, 7 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages B, 8 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

5) **Qualification pour les Finales de Terroirs :**

Les 2 associations de chacun des 7 secteurs sportifs de la LRNAR les mieux classées de la phase qualificative en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux de la FFR, sont retenues pour disputer les finales REGIONALE 3 des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

COMPETITIONS REGIONALES
ANNEXE 4 : RESERVES de SERIES REGIONALES
SAISON 2023 - 2024

Organisation de la Compétition RESERVES REGIONALE 1

1) Principe général :

a) Composition des Poules :

50 associations sont réparties en 5 poules de 10 clubs composées de façon identique à celles du Championnat REGIONALE 1.

Poule 1	
1 - PESSAC RUGBY (4457V)	6 - RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
2 - U S SAINTES RUGBY (4401J)	7 - AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)
3 - ROYAN SAUJON RUGBY (4402K)	8 - SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)
4 - R C CUBZAGUAIS (5921L)	9 - AYTRE RUGBY (6252W)
5 - U S TREMBLADAISE (4412W)	10 - RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)

Poule 2	
1 - ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)	6 - RUGBY CLUB DAGLANAIS (6421E)
2 - C A POMPADOUR (4923B)	7 - U S CUBLAC TERRASSON (4935P)
3 - ST CYPRIEN A C (5210N)	8 - U S EGLTONNAISE (4897Y)
4 - XV HAUT PERIGORD (5176B)	9 - UNION RUGBY CLUB AUVEZERE (7812M)
5 - UNION SPORTIVE JUILLAC OBJAT (7805E)	10 - A S MEYSSACOISE (4917V)

Poule 3	
1 - C S NONTRONNAIS (5197Z)	6 - R C MUSSIDANAIS (5194W)
2 - U S LALINDE (5181G)	7 - C A RIBERACOIS (5205H)
3 - U S BOUSCATAISE (6663T)	8 - BORDEAUX E C (4425K)
4 - PAYS MEDOC RUGBY (4456U)	9 - R C CADAUJACAIS (6012K)
5 - R C CESTADAIS (5821C)	10 - A S MIRAMONTAISE (5188P)

Poule 4	
1 - JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)	6 - CONFLUENT RUGBY CLUB XV (7795U)
2 - STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)	7 - A S MONTFORTOISE (4498P)
3 - RUGBY CLUB NORD LANDES (7793S)	8 - S A ST SEVERIN (4518L)
4 - U A MIMIZANNAISE (4452P)	9 - R C QUEYRANNAIS (5923N)
5 - RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)	10 - A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)

Poule 5	
1 - BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)	6 - RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (7794T)
2 - U S HABASSAISE (4486B)	7 - S A MONEIN (4283F)
3 - E S ARUDYENNE (4256B)	8 - E S LEMBEYE (4276Y)
4 - RAS ESCOU LASSEUBE (RST)	9 - CAPBRETON HOSSEGOR RUGBY (4482X)
5 - BIDART UNION CLUB (5878P)	10 - R C BILLERE ASPPT LESCAR (4262H)

b) Forme de Jeu :

Pour la phase qualificative et les phases finales : Jeu à XV

c) Phase Qualificative :

Les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 5.

A l'issue de cette phase, les équipes sont classées de 1 à 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

d) Phases Finales :

- Championnat Réserves Régionale 1 de la LRNAR :

Les associations classées à la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} place de chacune des 5 poules, ainsi que la meilleure 4^{ème} des 5 poules sont retenues pour disputer les 1/8 de finales du Championnat Réserves Régionale 1 de la LRNAR.

Les 1/8 de finales et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des équipes les mieux classés, les 1/2 finales sur terrains neutres, en oppositions géographiques, et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue.

2) Qualification pour le Championnat de France Réserves REGIONALE :

Les 8 associations vainqueures des 1/8 de finales du Championnat Réserves REGIONALE 1 de la LRNAR, ainsi que les 6 perdantes les mieux classées à l'issue de la phase finale du Championnat Réserves REGIONALE 1 de la LRNAR, sont qualifiées pour le Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Qualification pour le Championnat de France
--

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des 1/8 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des 1/8 finales, 2 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des 1/8 finales, 3 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des 1/8 finales, 4 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le perdant des 1/8 finales, 5 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le perdant des 1/8 finales, 6 ^{ème} mieux classé à l'issue de la phase qualificative

Organisation de la Compétition RESERVES REGIONALE 2

Principe général :

a) Composition des Poules :

61 associations sont réparties en 7 poules composées de façon qu'elles se rencontrent en lever de rideau des équipes UNE.

Poule 1	
1 - CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)	5 - JARNAC FIN BOIS RUGBY
2 - URC XV AMBARES ST LOUBES IZON (7760H)	7 - ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)
3 - A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)	9 - R A C ANGERIEN (4405N)
4 - RUGBY PONS HAUTE SAINTONGE (RST)	10 - OVALIE GRAND CHATELERAULT PLEUMARTIN (5907W)

Poule 2	
1 - RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)	6 - C A MEYMAC (4916U)
2 - RAS SALON LA TOUR - UZERCHE (RST)	7 - U S BEAULIEU (4886L)
3 - C A ST AULAIRE (4927F)	8 - R C CHAMEYRACOIS (5998V)
4 - LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)	9 - C S BELLACHON (4887M)
5 - RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)	10 - R C L'AURENCE LIMOGES (5623M)

Poule 3	
2 - U A ISSIGEACOISE (5180F)	7 - S C RIVERAIN DE MANSAC (6174L)
3 - A S P O BRIVE (4890R)	9 - A S CHASTEaux ET LISSAC (6486A)
4 - A S JEUNES DE DAMPIAT (4896X)	10 - S C SAINT AUBIN (5208L)
5 - A S CAPELAINE (5167S)	

Poule 4	
1 - U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)	6 - RAS R C V / L B R (RST)
2 - RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)	8 - U S ROQUETIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)
3 - R C LEGE CAP FERRET (4435W)	9 - A O CAUDECOSTE EN BRULHOIS (5171W)
4 - ETOILE SP EYSINAISE (5539W)	10 - BIGANOS RUGBY XV (4439A)
5 - A S CASTELMORON XV (5169U)	

Poule 5	
1 - U S GRENADOISE RUGBY (4485A)	6 - R C MEZINAIS (5187N)
2 - PEDALE STADE TARUSATE (4520N)	7 - ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)
3 - U R G - UNION RUGBY GASCON (RST)	8 - GABARDAN A S (4441C)
4 - MARSACQ XV (4512E)	9 - US HERM RUGBY (7955L)
5 - RUGBY CLUB POMAREZ - AMOU (6076E)	10 - AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)

Poule 6	
1 - NORD BEARN XV (4255A)	6 - A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
2 - A S ONDRAISE (4501T)	7 - U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
3 - C ATH PONTACQ (4294T)	8 - U S ASPOISE (4260F)
4 - R C USTARITZ JATXOU (6656K)	9 - A S ASASP ARROS (7075R)
5 - ST PEE U C (4517K)	10 - ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)

Poule 7	
1 - R C PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)	5 - U S MOURENX (4285H)
2 - U S SAULTOISE (4508A)	9 - R C LONSOIS (4278A)
3 - A S NARROSSAISE (5605T)	10 - S C ST PIERRE DU MONT (5861W)
4 - LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M)	

b) Formes de Jeux :

Dispositif spécifique à la LRNAR :

Pour la phase qualificative : Jeu à XV*

* Jeu à XV obligatoire si les 2 équipes peuvent présenter 16 joueurs minimum.

Jeu à XII* obligatoire si une seule (ou les deux) équipe ne peut présenter que 13 joueurs minimum à 15 joueurs maximum. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra aligner 7 remplaçants.

Jeu à X* obligatoire si une seule (ou les deux) équipe ne peut présenter que 12 joueurs maximum. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra aligner 5 remplaçants

* Pour jouer à XII ou à X, le club ne pouvant pas présenter 16 joueurs devra obligatoirement informer la Commission des Epreuves et le club adverse 24 h avant le déroulement de la rencontre. Si ce n'est pas le cas, la rencontre devra se dérouler



à XV et, si nécessaire, l'art 452 des Règlements Généraux de la FFR sera appliqué (jeu à effectif incomplet si moins de 16 joueurs, forfait si moins de 11 joueurs).

Pour les phases finales : Jeu à XV ou à XII*

* Pour jouer à XII, le club demandeur ne pourra pas présenter plus de 15 joueurs et devra obligatoirement informer la Commission des Epreuves et le club adverse 48 h avant le déroulement de la rencontre. L'autre club pourra aligner 7 remplaçants.

c) Phase Qualificative :

Les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour.

Dans le cas des rencontres non couplées (c'est-à-dire n'opposant pas les mêmes clubs en équipes UNE et Réserves), si une équipe décide de déclarer forfait pour le match Aller, cette équipe sera déclarée forfait pour le match Retour (ces 2 forfaits ne seront pas pris en compte dans le cumul des forfaits stipulés dans l'article 3421-2 des Règlements Généraux de la FFR).

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 5.

A l'issue de cette phase elles sont classées de 1 à 7, 8, 9 ou 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

d) Phases Finales :

Les associations classées 1^{ères} et 2^{èmes} des chacune poules, ainsi que les 2 meilleures 3^{èmes} des poules 2, 4, 5, et 6 sont retenues pour disputer les 1/8 de finales du Championnat Réserves Régionale 2 de la LRNAR.

Les 1/8 de finales et les 1/4 de finales se jouent, sur le terrain des équipes les mieux classés, les 1/2 finales sur terrains neutres, en opposition géographique, et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue.

e) Modalités diverses :

- Forfaits :

Forfait au cours de la phase Aller : la rencontre Retour aura lieu sur le terrain de l'équipe qui n'était pas forfait, sauf pour les rencontres couplées (c'est-à-dire opposant les mêmes clubs en équipes Une et Réserves).



- Reports de matchs :

Dans le cas de rencontre non couplée (c'est-à-dire n'opposant pas les mêmes clubs en équipes UNE et Réserves), les associations ne pourront pas utiliser les 15 joueurs titulaires des rencontres des équipes Une programmées le même jour si celles-ci se sont déroulées avant la nouvelle date du match Réserve.

Toute équipe utilisant un de ces 15 joueurs aura match perdu par disqualification.



Organisation de la Compétition RESERVES REGIONALE 3

Compte tenu du nombre de clubs engagés (13) l'organisation d'un Championnat Réserves Régionale 3 ne sera pas mise en place.

Les clubs de Régionale 3 pourront, s'ils le souhaitent s'engager dans le Championnat Réserves Régionale 2 de la LRNAR ou disputer des matches amicaux en lever de rideau s'ils en ont la possibilité (dans ce cas le match devra être déclaré comme une rencontre amicale).

COMPETITIONS REGIONALES

ANNEXE 5 : CALENDRIERS

SAISON 2023 - 2024

Calendrier LRNAR Saison 2023/2024

DATES			DATES		
27/08/23	Amical		28/01/24	R4	
03/09/23	Amical		04/02/24	REPLI	FRA-IRL V 02/02
10/09/23	Amical		11/02/24	R5	ECO-FRA S 10/02
17/09/23	Amical		18/02/24	R6	
24/09/23	A1		25/02/24	REPLI	FRA-ITA D 25/02
01/10/23	A2		03/03/24	R7	
08/10/23	A3		10/03/24	R8	GAL-FRA D 10/03
15/10/23	A4		17/03/24	REPLI	FRA-ANG S 16/03
22/10/23	REPLI		24/03/24	R9	
29/10/23	REPOS		30-31/03/24	1/8 Réserves	CHPT
05/11/23	A5		06-07/04/24	Finales	TERROIRS
12/11/23	A6		13-14/04/24	1/4 + BAR J1	CHPT CHLG
19/11/23	A7		20-21/04/24	1/2 J2	CHPT CHLG
26/11/23	REPLI		27-28/04/24	Finales	CHPT
03/12/23	A8		05/05/24	J3	CHLG
10/12/23	A9		12/05/24	J4	CHLG
17/12/23	R1		19/05/24	REPLI	
24/12/23	REPOS		26/05/24	J5	CHLG
31/12/23	REPOS		02/06/24	J6	CHLG
07/01/24	REPLI		09/06/24		
14/01/24	R2		16/06/24		
21/01/24	R3		23/06/24		

Vacances NOUVELLE AQUITAINE :

Toussaint 2023 – Samedi 21/10/23 au Lundi 06/11/23

Noel 2023 – Samedi 23/12/22 au Lundi 08/01/24

Hiver 2024 – Samedi 17/02/24 au Lundi 04/03/24

Printemps 2024 – Samedi 13/04/24 au Lundi 29/04/24

Calendriers FFR Saison 2023/2024

CALENDRIERS – PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES COMPETITIONS REGIONALES

	REGIONALE 1	REGIONALE 2	REGIONALE 3	RES REG
27-28 avril 2024			Q	Q
Mal 2024				
04-05	Q	Q	1/32	1/32
11-12	1/32	1/32	1/16	1/16
18-19	1/16	1/16	1/8	1/8
25-26	1/8	1/8	REPOS	REPOS
Jun 2024				
01-02	REPOS	REPOS	1/4	1/4
08-09	1/4	1/4	1/2	1/2
15-16	1/2	1/2	F	F
22-23	F	F		

Q = Date limite de communication à la FFR des qualifiés par les ligues régionales

CALENDRIERS – PHASES FINALES DES CHALLENGES DE FRANCE DES COMPETITIONS REGIONALES

	REGIONALE 1	REGIONALE 2	REGIONALE 3
27-28 avril 2024			Q
Mal 2024			
04-05	Q	Q	1/32
11-12	1/32	1/32	1/16
18-19	1/16	1/16	1/8
25-26	1/8	1/8	REPOS
Jun 2024			
01-02	REPOS	REPOS	1/4
08-09	1/4	1/4	1/2
15-16	1/2	1/2	F
22-23	F	F	

Q = Date limite de communication à la FFR des qualifiés par les ligues régionales

COMPETITIONS REGIONALES

ANNEXE 6 : ACCESSIONS en FEDERALE 3

et

QUALIFICATIONS en CHAMPIONNATS et CHALLENGES FFR

SAISON 2023 - 2024

Associations accédant en Fédérale 3

Saison 2024/2025

ACCESSIONS EN FEDERALE 3

> Nombre d'associations par ligue accédant directement de la Régionale 1 à la Fédérale 3 pour la saison 2024/2025

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN FÉDÉRALE 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	1
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	1
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	2
OCCITANIE	2
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	1
PARCOURS EN PHASE FINALE Championnat de France de Régionale 1	2
TOTAL	16

Associations qualifiées en Championnat de France et en Challenge de France

TABLEAU DU NOMBRE DE QUALIFIES PAR LIGUES REGIONALES

> Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2023/2024

LIGUE	REGIONALE 1	REGIONALE 2	REGIONALE 3	RES REG
AUVERGNE RHÔNE ALPES	10	10	10	10
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	4	4
BRETAGNE	2	2	2	2
CENTRE VAL DE LOIRE	2	2	2	2
GRAND EST	2	2	2	2
HAUTS DE FRANCE	2	2	2	2
ILE DE FRANCE	6	6	6	6
NORMANDIE	2	2	2	2
NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14	14
OCCITANIE	14	14	14	14
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2
SUD + CORSE	4	4	4	4

> Nombre de qualifiés en challenge de France par Ligue Régionale pour la saison 2023/2024

LIGUE	REGIONALE 1	REGIONALE 2	REGIONALE 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	10	10	10
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	4
BRETAGNE	2	2	2
CENTRE VAL DE LOIRE	2	2	2
GRAND EST	2	2	2
HAUTS DE FRANCE	2	2	2
ILE DE FRANCE	6	6	6
NORMANDIE	2	2	2
NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14
OCCITANIE	14	14	14
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2
SUD + CORSE	4	4	4